

| Date de convocation : 19/06/2023 |          |         |                                 |         |
|----------------------------------|----------|---------|---------------------------------|---------|
| Nbre de membres en exercice      | Présents | Absents | Absents ayant donné procuration | Votants |
| 14                               | 11       | 2       | 1                               | 12      |

L'an deux mille vingt-trois,

Le 3 juillet, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - CENEDESE A. – MALBERT D. – COMMINAL F. - BEAUFOUR A. — HABONNEAU R. - DELLUC J-L. – SERRUS T. – PAGES DAVOINE C. - DUBIETZ P. – CAMALET M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** BELMONTE M. - DOS REIS P.

**Étaient absents ayant donné procuration :** VELIN C. (pouvoir à PAGES DAVOINE C.)

M. SERRUS T. a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CARREFOUR DES PIGOTS – DEMANDE D'AMENDES DE POLICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN**

Le Maire indique que le carrefour des Pigots doit être sécurisé.

Les préconisations du conseil départemental sont de créer un îlot central en béton avec panneaux et marquages ad hoc.

M. le Maire indique que les produits des amendes de police peuvent être sollicités pour des travaux de sécurisation routière.

Il propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES (HT)     |                   | RECETTES  |              |                   |
|-------------------|-------------------|---|--------------|-------------------|
| Travaux           | 7 519.05 €        | CONSEIL<br>DÉPARTEMENTAL<br>(amendes de police) | 50 %         | 4 429.85 €        |
| Panneaux/marquage | 1340.65 €         | COMMUNE<br>Auto financement                     | 50 %         | 4 429.85 €        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>8 859.70 €</b> | <b>TOTAL</b>                                    | <b>100 %</b> | <b>8 859.70 €</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**VALIDE** Les travaux de sécurisation du carrefour des Pigots pour un montant total de 8 859.70 € HT,

**MANDATE** M. le Maire pour solliciter le produits des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Tarn pour ces travaux,

**AUTORISE** le Maire à engager les travaux et à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Jean-François BAULES

